

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi 9 décembre à 14h00, le Conseil Municipal de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le mardi 3 décembre, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil, à la Mairie de Saint-Herblain, sous la présidence de Monsieur Bertrand AFFILÉ, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bertrand AFFILÉ, Marcel COTTIN, Farida REBOUH, Guylaine YHARRASSARRY, Christian TALLIO, Frédérique SIMON, Eric COUVEZ, Marine DUMÉRIL, Driss SAÏD, Myriam GANDOLPHE, Jérôme SULIM, Hélène CRENN, Jocelyn GENDEK, Baghdadi ZAMOUM, Virginie GRENIER, Nelly LEJEUSNE, Jean-Pierre FROMONTEIL, Liliane NGENDAHAYO, Evelyne ROHO, Alain CHAUVET, Jean-Benjamin ZANG, Joao DE OLIVEIRA, Françoise DELABY, Jocelyn BUREAU, Léa MARIÉ, Nadine PIERRE, Christine NOBLET, Jean-François TALLIO, Simon BRUNEAU, Éric BAINVEL, Vincent OTEKPO, Primaël PETIT, Amélie GERMAIN, Matthieu ANNÉREAU, Alexandra JACQUET, Bernard FLOC'H, Catherine MANZANARÈS

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : Dominique TALLÉDEC pouvoir à Marcel COTTIN, Sarah TENDRON pouvoir à Baghdadi ZAMOUM, Mohamed HARIZ pouvoir à Hélène CRENN, Newroz CALHAN pouvoir à Eric COUVEZ, Laurent FOUILLOUX pouvoir à Léa MARIÉ, Sébastien ALIX pouvoir à Catherine MANZANARÈS

QUORUM : 22

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Éric BAINVEL

DÉLIBÉRATION : 2024-224

OBJET : ALLÉE ANNE FRANK – CESSION DE PARCELLES AU PROFIT DU DÉPARTEMENT DE LOIRE ATLANTIQUE

DÉLIBÉRATION : 2024-224
SERVICE : DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME

OBJET : ALLÉE ANNE FRANK – CESSION DE PARCELLES AU PROFIT DU DÉPARTEMENT DE LOIRE ATLANTIQUE

RAPPORTEUR : Jérôme SULIM

Le Département de Loire-Atlantique a décidé du principe de reconstruction/relocalisation du collège Ernest Renan sur la commune de Saint-Herblain sur un nouveau foncier situé dans le quartier Preux-Crèmetterie. Dans ce cadre il a été acté que la ville cédera, à titre gracieux, au Département de Loire-Atlantique le foncier nécessaire.

En accord avec la Ville, le Département de Loire-Atlantique a commencé la construction du nouveau collège Ernest Renan, renommé Collège Anne Frank, sur une partie des parcelles communales cadastrées CA n° 291p, pour une surface d'environ 9 913 m², et CA n° 456p, pour une surface d'environ 396 m².

Il convient donc d'approuver la cession, à titre gratuit, des parcelles CA n° 291p et CA n° 456p qui feront l'objet d'un bornage définitif par un géomètre-expert à la fin des travaux. Celui-ci établira le Document Modificatif du Parcellaire Cadastral (DMPC).

Le pôle d'évaluation domaniale de la Direction Générale des Finances Publiques a été régulièrement consulté.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la cession au profit du Département de Loire-Atlantique de la parcelle cadastrée CA n° 291p pour une surface d'environ 9 913 m² et de la parcelle cadastrée CA n° 456p pour une surface d'environ 396 m² tel que figurant sur les extraits de plan annexés à la présente délibération ;
- d'approuver la cession à titre gratuit ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à l'urbanisme et à l'aménagement durable à signer tous actes ou documents nécessaires à la régularisation de cette cession sous la forme d'un acte notarié, aux frais de l'acquéreur.

Farida REBOUH ne prend pas part au vote et est sortie de la salle

Le Conseil, après délibéré, adopte la présente délibération à la majorité selon les votes suivants :

39 voix POUR

3 ABSTENTIONS

Saint-Herblain le : 09/12/2024

Le secrétaire de séance

Le Maire

Éric BAINVEL

Bertrand AFFILÉ

Transmise en Préfecture le : 12/12/2024

Publiée sur le site de la commune de Saint-Herblain le : 12/12/2024

Annexe à la délibération N° 2024 224 du 24 juin 2024
Parcelles CA n° 291p et CA n° 456p

